

Aiglemont Flash Infos

Bulletin d'Informations – N° 74 – Septembre 2020

Edito du Maire

Les effets de la sécheresse : l'état de catastrophe naturelle reconnu !

Par publication au journal officiel du 3 septembre 2020, un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle a été accordé pour notre commune suite au dossier déposé par la mairie.

En effet, avec les périodes de sécheresse que nous connaissons particulièrement en 2019 et la nature du sol dans notre village, de nombreuses constructions ont vu apparaître des fissures ou des décollements d'ouvrages avec parfois des affaissements de terrain.

La publication de l'état de catastrophe naturelle permet donc maintenant de saisir rapidement votre assurance afin que les dégâts occasionnés soient chiffrés et réparés pour une indemnisation par votre assureur. Il convient de déclarer les dommages très rapidement, au moins par téléphone, suivi d'un écrit qui permettra ensuite de diligenter les travaux d'expertise nécessaires.

L'arrêté intégral est diffusé sur le site internet de la commune.

Votre Maire

Philippe DECOBERT

C'était l'heure de la rentrée

Avec la rentrée qui s'est déroulée depuis maintenant trois semaines, le protocole sanitaire lié à la COVID19 a conduit à prendre des mesures renforcées pour que l'accueil et la scolarisation des enfants se passent du mieux possible. Nous rappelons donc aux parents que l'accès aux bâtiments est interdit et que le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école et très recommandé aux abords des deux sites maternelle et primaire.

Néanmoins, les projets pédagogiques doivent pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions. C'est ainsi que la municipalité a accordé le financement intégral des transports en

bus pour les séquences à la piscine. Nouveauté cette année : une possibilité a été offerte pour des séquences à la patinoire et là aussi la municipalité a accordé la prise en charge financière pour la gratuité de ces transports.

Nos jeunes pourront ainsi bénéficier d'activités sportives complémentaires et variées.

Vers la fin des travaux d'aménagement rue de Gaulle

Les aménagements de la rue Charles de GAULLE et de la rue des Charrons sont en voie d'achèvement et permettent aujourd'hui de circuler et de stationner dans des conditions de sécurité optimum. Il reste à terminer la signalétique au sol et à laisser pousser le gazon qui couvrira les places de parking créées. De même pour le nouveau parking créé rue des Charrons, ce sont 25 places qui offriront aux riverains un espace plan libérant ainsi le stationnement parfois dangereux dans la rue du Docteur Roux. En résumé, des réseaux d'eau et d'assainissement à l'éclairage public, des trottoirs à l'accessibilité, ces travaux ont été conduits durant dix mois avec des entreprises locales. Nous reviendrons en détail dans le bulletin municipal de fin d'année sur cet important chantier.

Le pôle de santé N°2 est opérationnel

La municipalité a depuis de nombreuses années pris à bras le corps la problématique santé. Ainsi dès 2006, il a été décidé de créer le pôle de santé et de regrouper la pharmacie dans un nouvel espace situé rue Marcel DORIGNY. Avec trois médecins généralistes et bon nombre de professionnels, la commune d'AIGLEMONT propose une offre de santé que beaucoup de territoires nous envient. Victime de son succès, les locaux ne permettaient plus d'accueillir de nouveaux praticiens médicaux ou paramédicaux. Le conseil municipal a donc décidé de requalifier le bâtiment situé en face qu'il avait racheté quelques années auparavant dans cet objectif. Quatre cabinets ont été créés dans ce nouveau pôle de santé N°2 permettant l'exercice de deux orthophonistes (Mesdames CADET et DASNOY) et prochainement l'accueil de Madame DAVID, podologue qui démarrera son activité dans les prochains jours. Il reste donc une cellule qui devrait trouver preneur prochainement. La commune propriétaire du bâtiment a bénéficié de deux aides : l'une venant de la Région GrandEst pour 80 000 € et l'autre du Conseil Départemental via le contrat de territoire de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole pour 82 000 €. Tout le détail et reportage photographique seront à retrouver dans le bulletin municipal de décembre.

Et de nouveaux travaux en perspective

La communauté d'agglomération vient de nous informer qu'elle va procéder à la mise en place d'une conduite d'eau potable dans la rue PASTEUR. Il est bien dommage que ces travaux n'aient pas été coordonnés avec ceux du Conseil Départemental qui vient de refaire l'enduit intégralement sur la route. Les riverains de cette rue sont actuellement alimentés par la conduite d'eau qui descend dans la rue Jean MACE traversant en servitude les propriétés et parfois source de difficultés lors des réparations en cas de fuite. La pose de cette nouvelle conduite permettra ensuite de créer des branchements directs. Par la même occasion au cours de cette opération, les vieux branchements de la rue Jean MACE seront également remplacés.

Travaux en forêt communale

Nos chemins ruraux sont parfois mis à mal lors de l'exploitation forestière engendrant une remise en état parfois difficile à obtenir. Tel n'a pas été le cas lors de récents aménagements réalisés dans le chemin qui longe l'arrière du centre de loisirs de la ville de Charleville-Mézières sur la partie qui rejoint le « chemin du Kronprinz ». Des parcelles situées sur le territoire voisin de Charleville-Mézières ont été exploitées et il a fallu emprunter le chemin aiglemontais pour procéder à l'évacuation des stères et grumes. Un accord a ainsi permis, grâce à la surveillance étroite de Renaud Mariage, conseiller municipal et professionnel du sujet, de remettre en état sur plus de 500 mètres le passage laissant ainsi la possibilité aux VTT ou marcheurs de pouvoir l'emprunter sereinement. Une barrière a également été posée interdisant l'accès aux véhicules à moteurs non autorisés qui s'y aventureraient. Ils commettraient ainsi une infraction.

Il nous reste à traiter le chemin dit « chemin des vaches » situé à l'extrémité nord de notre commune vers Neufmanil là aussi bien dégradé par un exploitant indélicat. Cette opération sera prochainement réalisée aux dépens de ladite entreprise comme le conseil municipal en a décidé.

Combien sommes-nous ?

Si l'on en croit les chiffres de l'INSEE chargé de comptabiliser les populations, le dernier chiffre officiel s'établit à 1634 habitants. Pourtant à l'occasion de la distribution des masques par la commune pour protéger la population ce sont 1843 habitants qui résident à AIGLEMONT. Cette différence de comptage n'est pas sans incidence et doit être corrigée au plus vite puisque les dotations de fonctionnement et les aides potentielles pour notre budget s'appuient sur les données de l'INSEE. Il est vrai que notre village voit des mouvements de population de plus en plus importants avec des déménagements et installations fréquentes particulièrement avec la création du lotissement Les Marliers. Cela nous permet d'afficher une augmentation des habitants grâce à l'attractivité et les services proposés récompensant les efforts de la municipalité dans un contexte démographique ardennais bien moins favorable.

Un nouveau visage à la mairie

Pour pallier l'absence momentanée de notre secrétaire de mairie Nathalie BERTAUX durant quatre mois, la commune a recruté provisoirement une collaboratrice en la personne de Samia MOHIMONT pour renforcer l'équipe du personnel administratif.

On manque d'eau dans le département

Si l'année 2019 a été particulièrement sèche engendrant des désordres (voir l'état de catastrophe naturelle ci-dessus), l'année 2020 suit la même direction avec un déficit hydrique accentué. Monsieur le Préfet des Ardennes a d'ailleurs pris un arrêté pour interdire l'usage de l'eau pour l'arrosage, les lavages de voitures ou autres travaux qui peuvent être différés. En effet, il est vital que l'eau puisse continuer à couler au robinet pour la consommation humaine. Les sanctions sont prévues en cas de non-respect de l'arrêté préfectoral. Qu'on se le dise !

Elections sénatoriales du 27 septembre

Lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet, il a été procédé à la désignation des « grands électeurs ». Ainsi Messieurs DECOBERT, GUENARD, GEORGES et Mesdames SMIGIELSKI et BOULANGER participeront au vote dimanche prochain pour renouveler les deux sénateurs de notre département. Sept candidats sont en lice et deux seront élus aux cours des deux tours de vote prévu le 27 septembre. Rappelons que le fait qu'un grand électeur ne participe pas au vote est puni d'une amende de 100 euros. On peut se demander pourquoi cette mesure ne s'applique pas aussi aux autres élections car elle pourrait donner davantage de légitimité pour la représentation démocratique.

Reprise des activités associatives et Téléthon

Très doucement et avec prudence, les responsables des associations aiglemontaises qu'elles soient sportives, culturelles ou amicales reprennent progressivement leurs activités. Avec le respect de la distanciation sociale et le port du masque, il n'est pas toujours aisé de pratiquer et de se retrouver. Mais la situation sanitaire l'impose, il faut tous être prudents. La COVID même si elle a généré un certain nombre d'annulations de rendez-vous associatifs n'empêchera pas le déroulement, certes sous une forme réduite, d'une journée pour le Téléthon. La date du dimanche 18 octobre a été retenue pour l'organisation d'une sortie des véhicules de prestige qui prendront le départ sur le parking du stade de football rue Marcel DORIGNY. Rappelons néanmoins que l'organisation du Téléthon en 2019 a permis de faire un don de plus de 56 000 €. Si vous souhaitez contribuer cette année, vous pouvez déposer en mairie votre don au nom de l'AFM Téléthon, un reçu fiscal vous sera adressé permettant de récupérer ultérieurement un crédit d'impôt.

Pour contacter la mairie

Tél : 03 24 33 36 80

Courriel : mairie@aiglemont.fr

Internet : www.aiglemont.fr

Les permanences des élus se déroulent le mardi de 18 h à 19 h et le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

Directeur de la publication : Philippe DECOBERT, maire d'Aiglemont.

